

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2019-26

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de décret relatif aux modalités de remboursement des dépenses engagées par les organismes gestionnaires pour la mise en œuvre de la protection complémentaire en matière de santé mentionnée à l'article L. 861-1 du code de la sécurité sociale ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 23 mai 2019,

Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé

Fait le 23 mai 2019.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,

Sébastien RASPILLER.....

